

Revue générale de droit



Christian LARROUMET, *Réflexions sur la responsabilité civile, Évolution et problèmes actuels en droit comparé*, Montréal, Institut de droit comparé de l'Université McGill, 1983, 134 pages

Mistrale Goudreau

Volume 15, Number 2, 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059563ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059563ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Goudreau, M. (1984). Review of [Christian LARROUMET, *Réflexions sur la responsabilité civile, Évolution et problèmes actuels en droit comparé*, Montréal, Institut de droit comparé de l'Université McGill, 1983, 134 pages]. *Revue générale de droit*, 15(2), 523–524. <https://doi.org/10.7202/1059563ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Christian LARROUMET, *Réflexions sur la responsabilité civile, Évolution et problèmes actuels en droit comparé*, Montréal, Institut de droit comparé de l'Université McGill, 1983, 134 pages.

M. Christian Larroumet, professeur à l'Université René Descartes (Paris V), nous livre succinctement, dans cet ouvrage, le fruit de ses réflexions sur l'évolution de la responsabilité civile et ses problèmes actuels. Ce livre, publié dans la *Collection de droit comparé de McGill*, est issu du cours que le professeur Larroumet donna en septembre 1981 à titre de professeur invité pour le programme d'études supérieures de l'Institut de droit comparé de l'Université McGill. L'ouvrage brosse un tableau de la responsabilité civile en mettant l'accent sur les phénomènes qui ont motivé et qui reflètent ses transformations. L'analyse est globale et porte sur la responsabilité telle qu'on peut la percevoir d'une vue d'ensemble des systèmes des divers pays. L'auteur discute très peu des règles nationales spécifiques, à l'exception d'un intérêt particulier qu'il porte au droit québécois et au *Projet de Code civil du Québec*.

Deux grandes parties composent l'ouvrage. La première donne un aperçu général de la responsabilité en abordant successivement sa définition, ses fonctions et son évolution. Le raisonnement avancé par l'auteur est intéressant et perspicace. Il soutient que l'élément fondamental qui caractérise la responsabilité est le lien de causalité. Il retrace son évolution en cernant les trois grandes fonctions de la responsabilité et leur importance respective. Selon l'auteur, la primauté accordée à la fonction indemnificatrice par opposition aux fonctions préventive et répressive de la responsabilité civile explique la tendance actuelle à la généralisation des responsabilités objectives. Cette évolution doit être analysée à la lumière du développement de l'assurance et de la sécurité sociale et l'auteur étudie l'interaction de ces mécanismes d'indemnisation. Enfin, selon l'auteur, l'éclosion des systèmes d'indemnisation automatique des victimes est un phénomène révélateur de la crise que traverse la responsabilité civile. Il termine son analyse par un exposé des problèmes que soulèvent les nouveaux modes d'indemnisation automatique des dommages (tel le régime établi par la *Loi sur l'assurance automobile*, L.R.Q., c. A-25).

La seconde partie de l'ouvrage, plus sommaire, s'intéresse à certains problèmes particuliers relatifs au dommage et à la notion de faute. Dans un premier temps, l'auteur examine l'étendue du principe de la réparation intégrale des dommages et développe différents thèmes : l'indemnisation selon le degré de gravité de la faute, le rôle des dommages-intérêts exemplaires et la révision judiciaire de clauses pénales et des dispositions limitant ou excluant la responsabilité. Dans un deuxième temps, l'auteur discute des polémiques suscitées par l'indemnisation du dommage moral et du bien-fondé des solutions adoptées. Au niveau de la faute, l'auteur traite de l'interaction du contenu civil et pénal de cette notion et conclut brièvement sur le fondement des renversements du fardeau de preuve de la faute.

Dans l'ensemble, l'ouvrage est de lecture facile et agréable. L'analyse est intéressante bien que sommaire à l'occasion (surtout en ce qui concerne la section sur la preuve de la faute). Le lecteur y trouvera une heureuse synthèse des divers aspects de la responsabilité civile. Par contre, si les idées exprimées suscitent la réflexion, l'ouvrage est peu loquace quant aux sources de références¹. La pauvreté des références peut s'expliquer dans la mesure où le livre est tiré de notes de cours et, demeure, comme l'explique l'auteur, « le reflet... d'une présentation orale² ». Cette remarque mise à part, l'ouvrage

1. Les 134 pages de l'ouvrage comprennent en tout et pour tout 94 notes infrapaginales dont environ 80 sont relatives au droit québécois exclusivement. Seules sont alors citées les sources jurisprudentielles et doctrinales les plus connues de notre droit.

2. L'auteur introduit l'ouvrage dans son avant-propos de la façon suivante : « Cet ouvrage est inspiré du cours donné en septembre 1981, à titre de *visiting professor*, dans

présente un intérêt certain : trop peu d'auteurs contemporains se sont penchés sur ce type d'analyse fondamentale des buts et du cheminement de la responsabilité civile au Québec et le lecteur pourra y puiser autant d'idées intéressantes à explorer et à exploiter.

Mistrale Goudreau*

le programme d'études supérieures de l'Institut de droit comparé de l'Université McGill. Des transformations, suppressions et ajouts ont été nécessaires pour tenter de lui donner une certaine cohérence, encore qu'il soit le plus souvent le reflet des imperfections d'une présentation orale ».

* Professeure, faculté de Droit, section de Droit civil, Université d'Ottawa.